

ARRETE PREFECTORAL
REGIONAL
en date du - 8 MARS 1999
enregistré le - 8 MARS 1999
sous le numéro 99-075

ARRETE

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire
des monuments historiques des fours dits « à globe »
des usines de porcelaine GAUCHER et VINCENT-BLIN,
ainsi que des bâtiments qui les abritent,
Impasse Pierre Debournou, à VIERZON (Cher)

Le Préfet de la région Centre,
Préfet du Loiret,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 modifié instituant auprès des commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région Centre entendue en sa séance du 19 janvier 1999 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que les fours ronds, à feu intermittent, à flamme renversée, dits « fours à globe » des usines de porcelaine GAUCHER et VINCENT-BLIN, ainsi que les bâtiments qui les abritent, situés Impasse Pierre Debournou, à VIERZON (Cher), présentent un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation parce qu'ils offrent, sur un même site, deux modèles successifs de fours permettant de mettre en lumière l'évolution des techniques et des arts céramiques, et compte tenu de leur caractère de quasi « unicum » dans la série des fours de ce type recensés dans les principaux foyers de l'activité porcelainière en Berry ;

.../...

ARRETE

Article 1er. - Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques :


- les deux fours « à globe », fonctionnant au charbon, de l'usine GAUCHER, ainsi que les bâtiments qui les abritent, en totalité, situés à VIERZON (Cher), sur la parcelle numéro 556, d'une contenance de 26a 40ca, figurant au cadastre section DM, rue Pierre Debournou, et appartenant à la commune de VIERZON (Cher), par acte passé devant Maître LE COCQ, notaire à VIERZON (Cher), le 11 octobre 1983, publié au bureau des hypothèques de BOURGES (Cher), le 27 octobre 1983, volume 4135, numéro 22 ;
- le four « à globe », fonctionnant au gaz, de l'usine VINCENT-BLIN, ainsi que le bâtiment qui l'abrite, en totalité, situé à VIERZON (Cher), sur la parcelle numéro 103, d'une contenance de 19a 70ca, figurant au cadastre section DM, rue Pierre Debournou, et appartenant à la commune de VIERZON (Cher), par acte passé devant Maître PAVY, notaire à SALBRIS (Loir-et-Cher), le 5 décembre 1985, publié au bureau des hypothèques de BOURGES (Cher), le 12 décembre 1985, volume 4595, numéro 9.

Article 2. - Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3. - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune, propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le - 8 MARS 1999



Pour ampliation.
l'attaché

Patrick TOUTIN

Le Préfet de la région Centre
Préfet du Loiret

Signé:

Patrice MAGNIER

